

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 décembre 2013

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Véronique RUDAZ, adjointe
 Philippe LÄDERMANN, adjoint

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Jean-Pierre GANTNER, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2013
2. Projet de construction Vy-Neuve – décision re. panneaux photovoltaïques
3. Commission de l'environnement : compte-rendu des travaux
4. Jardin d'enfants : élection d'un nouveau comité
5. Burkina Faso : rapport sur la mission de Philippe Lädermann
6. Communications de l'exécutif
7. Divers
8. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à M. François Pernet, associé chez Gilbert Henchoz Architectes Paysagistes Associés SA et M. Matthieu Deperraz de Setex.

En préambule, pour permettre à ces Messieurs de présenter leur projet, Hubert Dethurens demande au CM si l'ordre du jour peut être modifié, ce qui est accepté à l'unanimité.

Présentation du projet d'aménagement extérieur – projet de construction Vy-Neuve

Hubert Dethurens précise qu'il s'agit d'un 2^{ème} projet et qu'il souhaite que le CM puisse avoir une vision de ce qui est réalisable sur ce terrain et donner son avis sur le réaménagement extérieur prévu.

M. Pernet prend la parole et explique que le fil conducteur pour ce projet est le thème de la qualité rurale avec ses bocages et ses petites haies indigènes. Ces dernières présentent l'avantage d'un besoin en entretien moindre.

La contrainte principale du site est la dalle du parking souterrain qui limite donc la profondeur des plantations et les arbustes sont donc à privilégier. Il décrit ensuite chaque espace prévu : cheminement piéton, parking visiteur, espace

commun, sorties de parking et bord de la route et explique que le projet tient aussi compte de la valeur compensatoire pour la DGNP. Maintenir la haie de lauriers, par exemple, aurait comme incidence une perte de cette valeur compensatoire ; Philippe Lädermann précise que cette haie sera déjà en grande partie enlevée pendant les travaux.

M. Deperraz explique ensuite de manière plus détaillée chaque espace. Un cheminement piéton bordé d'une haie permettra l'accès à chaque jardin, ainsi qu'à un espace commun. Un rappel aux vergers sera fait dans la haie avec de petits cerisiers qui permettront une ponctuation florale, l'idée étant de planter des espèces qui ne fleurissent pas toutes en même temps. La hauteur de la haie serait variable en fonction de l'emplacement de 80 cm. à 125 cm. Les haies entre les jardins seraient en charmilles plantées en quinconce. Les clôtures seraient posées du côté privatif et les haies à l'extérieur, afin de faciliter l'entretien du terrain communal. Le cheminement piéton peut être de plusieurs revêtements : pavés drainants et frises sur les côtés qui sont durables et propres ou matière du Salève qui est un revêtement plus délicat au niveau de l'entretien. Les espaces verts hors jardins privés seraient en prairie fleurie, ce qui est un atout écologique permettant à tout un microcosme de petite faune de se développer. Le bord de la route serait composé d'une haie d'espèces indigènes et d'ormes résistants à la graphiose.

Laurent Zimmermann demande si les cerisiers vont faire des fruits, ce qui serait plutôt salissant, ce à quoi M. Deperraz répond qu'il s'agirait d'espèces purement ornementales qui ne font pas de fruits.

Jean Batardon remarque que l'aspect des prairies fleuries n'est pas toujours très beau, surtout une fois que les fleurs sont sèches et l'herbe jaunie. M. Deperraz explique que là aussi des semences spécifiques permettent de garder une apparence fleurie et verte des prairies. Ces dernières nécessitant moins d'entretien qu'un gazon, quasiment pas d'arrosage et nettement moins de tonte.

Bradley Stillwagon aimerait bien connaître l'ordre de prix de cette proposition. M. Deperraz rétorque que le prix est variable en fonction des essences, des végétaux et du revêtement des chemins piétons choisis. Toutefois, il est tout à fait possible d'être dans le budget prévu par la commune.

Dominique Pascual observe que le projet se concentre uniquement sur la nouvelle construction en oubliant la partie des habitations déjà existante, alors qu'en répartissant un peu mieux les végétaux et plantations, ainsi qu'en prolongeant le chemin on pourrait avoir une unité sur l'ensemble des immeubles. Sa remarque est pertinente et sera suivie.

M. Pernet précise que tout ce projet est sous réserve d'acceptation par la DGNP.

Hubert Dethurens remercie M. Pernet et M. Deperraz pour leur présentation et leur disponibilité. La séance se poursuit alors sans eux.

Hubert Dethurens précise au CM que l'étude qui vient d'être présentée est gratuite, alors que M. Pernet et M. Deperraz se sont à maintes reprises déplacés pour la présenter. Il propose de réunir la commission des bâtiments et celle des parcs et promenade pour en discuter et valider le projet. Il informe que les coûts des arbres coupés sur le terrain s'élève à CHF. 50'000.—, à payer à la DGNP.

Bradley Stillwagon déclare faire entière confiance à l'exécutif et estime qu'il n'est pas nécessaire de se réunir pour cela.

Hubert Dethurens informe le CM que le coût estimatif de cette étude est de CHF. 170'000.--, l'éclairage public étant exclus de cette offre. A ce sujet, il sera encore à prévoir 3-4 points lumineux, bas, pour éclairer le cheminement piéton. Bradley Stillwagon demande s'il est prévu des lampes solaires, ce à quoi Hubert Dethurens répond que les éclairages prévus seront avec des ampoules Led et Philippe Lädemann ajoute que l'éclairage dans le parking sous-terrain sera équipé d'un détecteur de mouvement afin d'économiser de l'énergie.

Hubert Dethurens précise une nouvelle fois qu'un suivi de ce projet sera fait à chaque séance du Conseil municipal sur les choix des matériaux et des végétaux et propose au CM de voter pour confirmer le mandat aux entreprises Setex et Gilbert Henchoz Architectes Paysagistes. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Nous reprenons ensuite l'ordre du jour prévu.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2013

Après la suppression dans les différentes délibérations du mot « par », le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

2. Projet de construction Vy-Neuve – décision re. panneaux photovoltaïques

Hubert Dethurens explique que lors des discussions concernant l'installation de panneaux photovoltaïques, l'exécutif trouvant l'idée intéressante proposait d'installer des panneaux sur l'ensemble de la toiture (environ 100m²). Aujourd'hui, la politique d'aide aux installations solaires va en diminuant et il est impossible de connaître le montant de la rétribution qui sera finalement octroyée à la production électrique de cette installation avant la mise en service de celle-ci. Les travaux étant plutôt coûteux, plus de CHF.100'000.—, l'exécutif s'interroge sur leur rentabilité. Les SIG (que l'exécutif a rencontrés cet après-midi) proposent de faire une offre pour couvrir eux-mêmes le toit et l'utiliser comme centrale solaire pendant 25 ans. La totalité de la production reviendrait donc aux SIG. Nous attendons un calcul de rentabilité de l'installation prévue, ainsi qu'une offre de la part des SIG pour pouvoir se positionner plus clairement. Si le calcul de rentabilité s'avère inintéressant, Hubert Dethurens explique que l'exécutif pensait proposer au CM d'abandonner le projet, sachant

que le projet de construction coûte déjà cher et qu'il a fallu construire un bassin de rétention des eaux pluviales qui n'était pas prévu initialement. Par contre, suite au rendez-vous avec les SIG et leur proposition, il suggère d'attendre leur prise de position et de l'envoyer par mail au CM pour décision en commission. Philippe Lädermann ajoute que pour obtenir le standard Minergie P, il n'est pas obligatoire d'avoir des panneaux photovoltaïques.

Thierry Arn remarque que cela le dérange de sous-traiter à un privé une partie d'un bâtiment communal et Bradley Stillwagon aimerait savoir qui est responsable en cas de fuite ou autre problème lié à ces panneaux ; ce à quoi Hubert Dethurens rétorque que le toit appartient à la commune et que ces différents points restent encore à clarifier.

Philippe Lädermann montre les différentes photos (images de synthèse) du futur bâtiment pour donner au CM une idée des matériaux choisis.

Dominique Pascual remarque que les fenêtres à 3 pans ne sont pas très belles et loin d'être pratiques. Philippe Lädermann précise que ce point n'a pas encore été abordé et qu'aucune décision n'a encore été prise quant au choix des fenêtres. Le CM sera tenu informé.

3. Commission de l'environnement : compte-rendu des travaux

Laurent Thévenoz, président de cette commission, rapporte que la commission s'est réunie pour faire un point de situation quant aux nuisances sonores subies par la commune en raison des activités du GAM (petits avions) et du motocross. Au niveau du motocross, il a été constaté que des efforts avaient été faits pour réduire les nuisances : buttes surélevées, moteurs allumés à l'intérieur du terrain, ainsi que l'arrêt des entraînements les dimanches de mai à septembre (excepté en cas de compétitions).

Le GAM quant à lui respecte les normes des décibels, ainsi que l'interdiction de survol du terrain de Genève Loisirs pendant l'été. Toutefois, le changement est qu'il n'y a plus d'horaires fixes, ceux-ci étant décidés chaque mois par le comité. La demande d'Antoinette Thévenoz dans son courrier était que les horaires du GAM correspondent à ceux du motocross. Laurent Thévenoz, en accord avec la commission, demande donc de convoquer le président du GAM ainsi qu'un autre membre du comité afin de leur proposer de faire quelque chose pour diminuer les nuisances sonores : utiliser des moteurs électriques le dimanche, ainsi que les jours fériés, par exemple. Idéalement il souhaite que le GAM fasse voler les avions aux mêmes jours que le motocross (hors compétitions).

Bradley Stillwagon s'étonne que les dimanches et jours fériés, il soit interdit de faire du bruit alors que l'on autorise les petits avions à en faire.

Laurent Thévenoz ajoute qu'au départ de cette activité les membres étaient une dizaine et qu'aujourd'hui ils sont plus de 100.

Jean-Pierre Gantner exprime son désir de se retirer de cette commission étant trop parti pris, ses enfants pratiquant l'un le motocross et l'autre le vol de petits avions.

Hubert Dethurens demande au CM de se prononcer par un vote s'il souhaite que l'exécutif rencontre le comité du GAM afin de discuter des propositions de la commission.

Cette décision est acceptée par : 7 OUI, 2 NON et 2 abstentions

Laurent Thévenoz ajoute que la commission suggère d'acheter une souffleuse électrique pour diminuer le bruit engendré par celle que nous avons actuellement. Hubert Dethurens répond que cela sera mis à l'étude au moment où il faudra changer de modèle et ajoute que les souffleuses ne sont autorisées qu'en période de chute des feuilles, soit entre septembre et novembre généralement. Un rappel dans ce sens sera fait par tous-ménage aux habitants dans le courant du printemps.

Laurent Thévenoz demande ce qu'il en est du dossier des cabanons et s'il ne serait pas temps de faire intervenir les services de l'état pour faire appliquer les lois. Hubert Dethurens lui répond que cela est effectivement prévu et que demande sera faite au département concerné.

4. Jardin d'enfants : élection d'un nouveau comité

Andreea Capitanescu Benetti explique que le comité actuel du jardin d'enfants se retire, après 6 années, pour laisser la place à un nouveau comité. Celui-ci sera élu lors d'une assemblée générale extraordinaire le 8 janvier 2014.

Quelques difficultés rencontrées avec les membres du nouveau comité pour fixer la date de la première réunion à laquelle elle tenait à être présente et le fait que se présente comme présidente Rachelle Torbidone, ancienne employée du jardin d'enfant, posent un dilemme à Andreea Capitanescu Benetti qui tenait à en faire part au CM.

Hubert Dethurens rappelle qu'Andreea fait partie du comité à part entière et que d'après les statuts les membres du comité ne peuvent pas être employés par le jardin d'enfants. Il souhaite être présent lors de l'AG extraordinaire et demande que les dates des prochaines réunions soient communiquées au secrétariat de la mairie.

5. Burkina Faso : rapport sur la mission de Philippe Lädermann

Suite à son voyage au Burkina Faso Philippe Lädermann fait un point de situation. Les travaux en cours avancent lentement, mais sûrement. Le rapport complet est disponible au secrétariat de la mairie.

6. Communications de l'exécutif

- Bedri Krasniqi a emménagé dans son nouvel appartement début décembre

- Hubert Dethurens rapporte les différents points abordés lors de la rencontre des exécutifs de Soral et Laconnex :
 - Il est prévu d'acheter une balayeuse en commun avec Soral. Le prix d'achat sera probablement partagé en 2, mais les frais d'entretien devraient être calculés au prorata de l'utilisation
 - L'accord financier concernant les restaurants scolaires et le jardin d'enfants a été reconduit avec la commune de Soral
 - La commune de Soral pense organiser 2 spectacles l'année prochaine en partenariat avec Laconnex
 - Soral refuse de participer aux frais du Bibliobus (environ CHF. 5'000.—par an)
 - La commune de Soral a participé aux frais des travaux de la zone inondable à hauteur de CHF. 6'000.—
 - Une lettre en commun avec Soral a été envoyée au président du FI pour demander de bénéficier également de la subvention du fonds pour le financement de notre restaurant scolaire.

- **Groupe de travail – attribution des logements**

Andreea Capitanescu Benetti rapporte que le groupe de travail s'est déjà réuni à 2 reprises et qu'il s'est inspiré de ce qui se fait dans les autres communes. Une liste avec des points de priorité et un texte sur l'esprit général de qui pourrait être retenu sont en cours de réalisation.

Bradley Stillwagon suggère que les personnes choisies signent une charte Minergie.

Andreea Capitanescu Benetti s'inquiète de savoir qui fera le choix définitif, le groupe de travail, l'exécutif ?

Le règlement sera-t-il valable pour l'ensemble des appartements de la commune ? Hubert Dethurens répond qu'il souhaite que la commune se réserve un droit, notamment sur les appartements de fonction.

Un point de situation sera fait lors de la prochaine séance du CM.

- **Catherine Koumrouyan communique les dates des prochains CM**

Pour rappel :

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| ▪ Lundi 27 janvier 2014 | |
| ▪ Lundi 17 mars 2014 | |
| ▪ Lundi 14 avril 2014 | Présentation des comptes |
| ▪ Lundi 12 mai 2014 | Approbation des comptes |
| ▪ Lundi 16 juin 2014 | |

7. Divers

Il n'y a pas de divers ce soir

8. Questions du public

Il n'y a pas de public ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h30.

Nadia Dupraz
Secrétaire communale